



ECRAN CEVENOL
La molière
48400 Vebron
competition.vebron@gmx.fr
(+33) 4 66 44 02 59

RÈGLEMENT COMPÉTITION COURTS-MÉTRAGES

Festival International du Film de Vébron 2026

Version Française

Article 1 – Objet

Le festival est ouvert à tous les vidéastes amateurs et professionnels. Seuls les courts-métrages dans les catégories suivantes sont admis : fiction, documentaire, animation. Seront refusés les clips, les films publicitaires, les vidéos d'entreprises ou institutionnelles. Les épisodes de séries, de web-séries ou tout contenu appartenant à un format sériel (y compris les pilotes) ne peuvent pas être inscrits. Un réalisateur/producteur peut présenter plusieurs films.

Article 2 – Durée

La durée maximale d'un film soumis, toute catégorie, générique inclus, est de strictement 30 minutes.

Article 3 – Date de réalisation

Seules les productions **terminées après le 1er janvier 2023** et répondant aux conditions du présent règlement seront acceptées.

Article 4 – Langues

Les films soumis à la présélection doivent, dès leur candidature, être une VF (version Française) ou une VOSTFR (version originale sous-titrée en Français)

Article 5 - Inscription

L'inscription se fait exclusivement sur ShortFilmDepot : <https://www.shortfilmdepot.com>

Article 6 – Dates campagne de réception des films

Les films peuvent être inscrits uniquement durant la période entre le 15/11/2025 et le 31/03/2026.

Article 7 – Frais d'inscription

Les frais d'inscription s'élèvent à **15€** pour chaque film envoyé (hors coût « timbre » de la plateforme ShortFilmDepot).

Article 8 – Diffusion

Les films sélectionnés par le comité de présélection seront présentés en compétition officielle lors du Festival. Toutes les projections sont gratuites pour le public. La compétition de court métrage est diffusée en présence du public et d'un jury. Son objectif est de promouvoir et de valoriser les talents et les œuvres présentés. Les films récompensés par le jury et/ou le public recevront un prix destiné à encourager la création, l'innovation et la recherche artistique. En conséquence, aucun droit de diffusion ne pourra être exigé pour la projection des courts métrages pendant le Festival.

Article 9 – Jury

Afin de garantir l'impartialité des délibérations, les membres du jury ne peuvent présenter ni défendre un film auquel ils auraient participé.

Article 10 – Condition de diffusion

Les organisateurs s'engagent à ce que les films ne subissent ni coupure ni altération pendant leur diffusion en compétition.



ECRAN CEVENOL
La molière
48400 Vebron
competition.vebron@gmx.fr
(+33) 4 66 44 02 59

Article 11 – Droits de conservation et de diffusion

L'association l'Écran Cévenol conserve le droit d'archiver et de diffuser, sans limitation de durée, tout film soumis au Festival de Vébron.

Les films primés pourront être utilisés dans le cadre des activités de l'association, y compris en dehors des dates du Festival, notamment à des fins de promotion de la manifestation. Ces diffusions pourront avoir lieu dans divers lieux, en Lozère ou ailleurs, ainsi que sur les supports numériques de l'association (site internet, réseaux sociaux ou autres plateformes en ligne).

Les films pourront également être présentés dans des manifestations partenaires, sous réserve de l'accord préalable des réalisateurs concernés.

Article 12 – Frais lors de la venue au festival des équipes de films en compétition

Les réalisateurs ou représentants des films qui ont été sélectionnés et qui souhaitent être présents lors du Festival, pourront être remboursés de leurs frais de déplacement ou d'hébergement à hauteur de 100 € sur présentation de justificatifs.

Article 13 – Décisions

Les décisions des organisateurs, du comité de présélection et des membres du jury sont sans appel.

Article 14 - Règlement

Tout envoi de film pour candidature à la compétition de court-métrages du Festival de Vébron vaut connaissance et acceptation du présent règlement. Toute condition du règlement non-respectée entraîne automatiquement le rejet de la candidature, sans préavis ni remboursement possible.

-----Fin du document-----